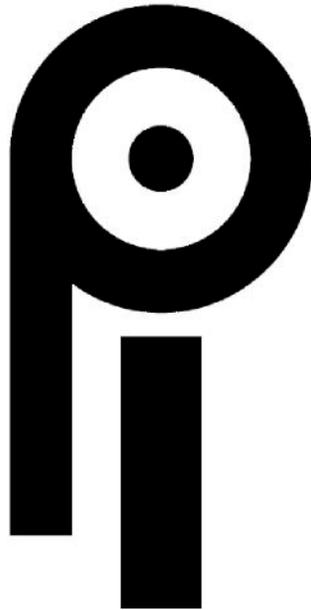


Consultations prébudgétaires – 2014



**Institut professionnel de la
fonction publique du Canada
(IPFPC)**

Le 6 août 2014

L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) a été fondé en 1920. Comptant 55 000 membres, l'IPFPC est le plus grand syndicat du Canada représentant des scientifiques et professionnels à l'emploi du gouvernement fédéral et de certaines administrations provinciales et territoriales. L'IPFPC a été créé pour protéger les droits des employés professionnels de la fonction publique. Il est devenu agent négociateur à la suite de l'adoption de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* en 1967. Au nom des hommes et des femmes qui travaillent en qualité de professionnels dans la fonction publique fédérale, nous offrons les recommandations suivantes.

1. *Réinvestir dans les capacités internes du Canada relatives aux sciences, à la technologie, à l'innovation et à la recherche fondamentale.*
2. *Réduire le montant dépensé pour les services professionnels externes de 2,5 milliards de dollars par année, pour ramener le coût des services impartis au niveau de 2006-2007.*
3. *Procéder à une réforme complète des pensions et non pas à une solution temporaire.*

Science, technologie et innovation dans l'intérêt public

Recommandation 1 : Réinvestir dans les capacités internes du Canada relatives aux sciences, à la technologie, à l'innovation et à la recherche fondamentale.

Les scientifiques et les chercheurs publics mettent leurs compétences et leur expertise au service de tous les Canadiens. Les ministères et organismes fédéraux emploient plus de 35 000 Canadiens qui accomplissent des activités en sciences et technologie¹. Ces scientifiques, techniciens, chercheurs et ingénieurs inspectent et approuvent les aliments que nous mangeons, les jouets et les produits que nous utilisons ainsi que les vaccins et les médicaments sur lesquels nous comptons. Ils nous donnent des prévisions météorologiques, des avertissements de tempête; ils assurent la sécurité des transports et ils interviennent en cas d'urgence. Leurs recherches contribuent à trouver des solutions à des problèmes mondiaux comme les changements climatiques, les pandémies, le développement durable et la sécurité alimentaire. Les recherches réalisées dans des établissements fédéraux ont mené à des découvertes de renommée internationale dont les premiers exemples d'animation par ordinateur, le stimulateur cardiaque, la production des premiers isotopes médicaux et la technologie des hologrammes anti-contrefaçon, et elles ont renforcé la capacité d'innovation et stimulé la croissance économique du Canada.

¹ Statistique Canada. *Activités scientifiques fédérales, 2014-2015*. N° 88-204-X au catalogue. <http://www.statcan.gc.ca/pub/88-204-x/88-204-x2014001-fra.pdf>.

En dépit du lien clairement établi entre l'investissement en R-D publique et les niveaux de productivité, le Canada continue de réduire les fonds accordés aux programmes scientifiques et de recherche. Le Canada dépense beaucoup moins que la moyenne des autres pays au titre de la R-D financée par l'État (0,16 % du PIB comparativement à 0,28 % du PIB)². Selon le rapport *Activités scientifiques fédérales 2014-2015* de Statistique Canada, les dépenses en sciences et technologie engagées par les ministères et organismes fédéraux devraient baisser de 5,4 % en 2014-2015³. Cela signifie une réduction de 588 millions de dollars des dépenses en sciences et technologie (S-T) au cours de cet exercice seulement. Les ministères fédéraux prévoient une réduction de 2,8 % des équivalents temps plein (ETP) affectés à des activités scientifiques et technologiques par rapport à 2013-2014⁴, soit 1 014 ETP de moins en 2014-2015.

Les ressources investies en R-D devraient être conservées dans les ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique (MOVS) afin de maintenir de solides capacités en science publique. La science publique joue un rôle qui ne peut être assumé par un établissement universitaire ou privé, notamment en ce qui concerne les inspections indépendantes, les enquêtes impartiales et la collecte de données à long terme. Le gouvernement est non seulement le mieux placé pour fournir ces services, mais contrairement aux établissements universitaires ou privés, il a seulement des comptes à rendre au public en vertu des lois sur l'accès à l'information. En dépit de ce rôle important et unique de la science publique, les principaux indicateurs de la science et de la technologie de l'OCDE révèlent que les dépenses publiques en R-D continuent de diminuer à l'interne pour favoriser des entreprises commerciales⁵. Le rapport *Activités scientifiques fédérales 2014-2015* de Statistique Canada montre une diminution des dépenses intra-muros du gouvernement en sciences, pour une privatisation accrue de la science publique. À la fois les dépenses intra-muros et extra-muros affichent une baisse constante depuis les cinq dernières années. Toutefois, cette baisse, qui se situe à 16,5 % depuis 2010-2011⁶, touche de façon disproportionnée les dépenses intra-muros en sciences.

Les scientifiques, les chercheurs et les ingénieurs canadiens font déjà état des façons dont les réductions budgétaires des MOVS ont des répercussions négatives sur les capacités scientifiques fédérales et par la suite, sur la capacité de servir l'intérêt public. Un sondage exhaustif mené auprès des scientifiques fédéraux par Environics Research Group a révélé que plus de 9 scientifiques fédéraux sur 10 (94 %) estiment que les récentes réductions ont eu un effet négatif sur la capacité scientifique générale du gouvernement fédéral. Encore plus inquiétant, 9 scientifiques fédéraux sur 10 (91 %) disent que les dernières compressions ont ou auront un effet négatif sur la capacité du gouvernement de servir l'intérêt public. Près de 9 scientifiques et chercheurs sur 10 (87 %) au Conseil national de recherches du Canada (CNRC) pensent que les récents changements limitent ou limiteront la recherche fondamentale, et presque autant (86 %) croient qu'ils auront des répercussions négatives sur la recherche et le

² Organisation de coopération et de développement économiques (2013), Principaux indicateurs de la science et de la technologie, Vol. 2013/1. OECD Publishing. http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=MSTI_PUB.

³ Statistique Canada. *Activités scientifiques fédérales, 2014-2015*. N° 88-204-X au catalogue. <http://www.statcan.gc.ca/pub/88-204-x/88-204-x2014001-fra.pdf>.

⁴ Ibid.

⁵ Organisation de coopération et de développement économiques (2013), Principaux indicateurs de la science et de la technologie, Vol. 2013/1. OECD Publishing. <http://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=221a9988-a4d7-4c52-8773-295c1c2f7a75&themetreeid=19>.

⁶ Statistique Canada. *Activités scientifiques fédérales, 2014-2015*. N° 88-204-X au catalogue. <http://www.statcan.gc.ca/pub/88-204-x/88-204-x2014001-fra.pdf>.

développement. De manière plus générale, 80 % des scientifiques du CNRC pensent que le Canada recule en matière d'innovation depuis cinq ans⁷.

⁷ Institut professionnel de la fonction publique du Canada (2014), *La désintégration de la science publique au Canada*.
<http://www.pipsc.ca/portal/page/portal/website/issues/science/vanishingscience>.

Les compressions à courte vue imposées aux MOVS auront des effets à long terme sur la capacité de servir l'intérêt public, y compris la capacité d'élaborer des politiques et des programmes fondés sur des preuves, de protéger la santé et la sécurité des Canadiens et de notre environnement, de soutenir l'innovation, d'accroître la compétitivité et de stimuler l'économie. Le financement de la capacité scientifique publique devrait être augmenté, conservé à l'interne et attribué de manière à appuyer tant la recherche appliquée que la recherche fondamentale.

Pour les raisons susmentionnées, l'IPFPC offre la solution suivante juste et raisonnable.

Réinvestir dans les capacités internes du Canada relatives aux sciences, à la technologie, à l'innovation et à la recherche fondamentale.

Arrêter le gaspillage que représente la sous-traitance

Recommandation 2 : Réduire le montant dépensé pour les services professionnels externes de 2,5 milliards de dollars par année, pour ramener le coût des services impartis au niveau de 2006-2007.

Durant les sept premières années du mandat de ce gouvernement, un montant de 67 milliards de dollars a été dépensé en services d'impartition à des entrepreneurs privés. Depuis 2006, le total par année est passé à plus de 2 milliards de dollars. Après deux années de baisses modestes, les estimations pour 2014-2015 montrent que les dépenses pour les services professionnels sont de nouveau à la hausse. L'impartition est coûteuse, elle rend le gouvernement moins redevable à l'égard du public et elle soulève de graves questions liées à l'éthique et à la sécurité.

Au cours des derniers mois, la publication de documents internes a révélé les lacunes de la politique actuelle sur les marchés du gouvernement. Tout d'abord, une année après avoir attribué à Bell et CGI un contrat de 400 millions de dollars pour diriger une initiative de transformation du courriel, la phase préliminaire du projet est déjà en retard de six mois par rapport au calendrier prévu. Deuxièmement, un audit interne des contrats de services professionnels de Services partagés Canada (SPC) a suscité certaines critiques accablantes du traitement par SPC de sous-traitants. Parmi les faiblesses soulignées dans le rapport, on compte les suivantes : la prévalence d'entrepreneurs associés à des risques de création de relations employeurs-employés; la documentation inadéquate des dossiers d'approvisionnement; et un problème récurrent de confirmations manquantes de renseignements de sécurité.

Les pratiques actuelles de passation de marchés aboutissent à des relations non concurrentielles. Il existe une fausse perception selon laquelle la sous-traitance est une méthode concurrentielle et efficace qui baisse les coûts. En fait, bien que les soumissions initiales puissent être concurrentielles, le fait de remporter un contrat correspond généralement à « mettre un pied dans la porte », permettant une augmentation répétée de la durée et des coûts des contrats. Un rapport établi par le Centre canadien de politiques alternatives, *La fonction publique fantôme*, indique que la note finale payée par le gouvernement équivaut en moyenne à 350 % du coût des soumissions initiales des entreprises.

Initialement, la sous-traitance peut sembler moins coûteuse, mais les coûts augmentent avec le temps. Les entrepreneurs privés doivent faire des profits tandis que les services fournis à l'interne sont offerts au prix coûtant. L'impartition de services essentiels entraîne une perte d'expertise qui peut créer une dépendance à l'égard de l'entrepreneur pour la satisfaction continue des exigences opérationnelles. Comme le montrent déjà les tendances relatives aux dépenses gouvernementales, les contrats sont concurrentiels au début, mais de moins en moins avec le temps.

Les pratiques actuelles de passation de marchés entraînent aussi la perte du savoir organisationnel. Au fil du temps, les organismes gouvernementaux perdent leur capacité à fournir certains services à l'interne, ce qui crée une dépendance à l'égard de l'entrepreneur privé. Les connaissances organisationnelles et les droits de propriété intellectuelle connexes sont en voie de passer du secteur public aux entreprises privées. Cela donne à celles-ci un avantage considérable pour négocier des modalités différentes, des prolongations et de nouvelles ententes.

Les pratiques actuelles de passation de marchés créent des préoccupations en matière de reddition de comptes. Dans de nombreux cas, les entrepreneurs privés ne sont pas tenus de répondre aux demandes au titre de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Autrement dit, les deniers publics canalisés vers le secteur privé font en sorte que celui-ci a beaucoup moins de comptes à rendre au public que les autres secteurs de dépenses gouvernementales.

Les pratiques actuelles de passation de marchés créent des préoccupations en matière de sécurité, en particulier une incertitude à l'égard de qui a accès à quelle information. Par exemple, si un contrat est attribué à une entreprise américaine, le gouvernement peut-il avoir accès à des renseignements personnels ou de nature délicate?

Pour les raisons susmentionnées, l'IPFPC offre la solution suivante juste et raisonnable.

Réduire le montant dépensé pour les services professionnels externes de 2,5 milliards de dollars par année, pour ramener le coût des services impartis au niveau de 2006-2007.

Une pension équitable pour tous les Canadiens

Recommandation 3 : Une réforme complète des pensions et non pas une solution temporaire.

Les Canadiens n'épargnent pas assez pour la retraite. Les données actuelles révèlent que 35 % des Canadiens âgés comptent sur le Supplément de revenu garanti (SRG) pour éviter de vivre sous le seuil de pauvreté. Le SRG est en permanence l'un des programmes fédéraux les plus coûteux. Les Canadiens ont maintenant besoin d'un changement fondamental de la politique gouvernementale qui encourage plus d'employeurs à établir des régimes de retraite pour leurs employés, et non pas des propositions visant à réduire le revenu de certains groupes de retraités.

Le 24 avril 2014, le gouvernement a annoncé le lancement des consultations sur un nouveau cadre fédéral relatif aux régimes de pension à prestations cibles et à participation volontaire. Ce modèle proposé aurait une incidence sur tous les employeurs ou les sociétés d'État sous réglementation fédérale. Le nouveau cadre vise à donner aux employeurs et aux sociétés d'État sous réglementation fédérale la possibilité d'offrir un régime à prestations cibles, s'ils n'offrent pas déjà un régime de pension agréé pour leurs employés ou selon le cas, de convertir leur régime à cotisations déterminées ou à prestations

déterminées en régime à prestations cibles. L'IPFPC, à titre de représentant les professionnels dans la fonction publique est catégoriquement opposé à la conversion de régimes à prestations déterminées en régimes à prestations cibles pour les raisons suivantes :

- **Le régime à prestations cibles est injuste pour les retraités.** Les employeurs bénéficient de manière injuste des régimes à prestations cibles, tandis que les conséquences négatives et les risques sont assumés de façon disproportionnée par les participants au régime.
- **Le régime à prestations cibles est un virus et non un remède.** Il donne aux employeurs la possibilité de revenir sur leurs obligations financières. En accordant à un aussi grand groupe d'employeurs une mesure d'adaptation aussi importante, le gouvernement incite implicitement tous les employeurs canadiens à présenter des demandes semblables et même les établissements financiers à revenir sur leurs obligations financières.
- **Les régimes à prestations déterminées sont solides, le régime à prestations cibles est inutile.** Tous les régimes à prestations déterminées devront affronter inévitablement un déficit de temps à autre. En dépit de ces variations temporelles, il ressort de l'expérience à court, à moyen et à long terme qu'en moyenne, les régimes de pension obtiennent un rendement positif sur leurs investissements.
- **Le régime à prestations cibles évite une réforme en profondeur des régimes de retraite.** Il existe de meilleures façons de remédier aux faiblesses connues du système de revenu de retraite au Canada et d'améliorer la sécurité de la retraite pour tous les Canadiens. La façon la plus facile de remédier aux faiblesses de notre système de revenu de retraite est de bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ). Le RPC est la principale raison sinon la seule raison pour laquelle il y a eu une baisse importante de retraités se prévalant du SRG. Une bonification du RPC réduirait encore davantage la pauvreté parmi les Canadiens âgés.

La réduction des prestations pour un grand nombre de personnes ne contribuera pas à réduire le besoin du régime de SRG ni le coût de ce régime. Au contraire, la réduction des prestations des participants actifs et des retraités que comporte la conversion d'un régime à prestations déterminées en un régime à prestations cibles serait injuste et exacerberait la pauvreté chez les personnes âgées au Canada.

Pour les raisons susmentionnées, l'IPFPC offre la solution suivante juste et raisonnable.

Une réforme complète des pensions et non pas une solution temporaire :

- *Le gouvernement devrait lancer un vaste processus de consultation pour traiter d'une réforme complète des pensions plutôt que de proposer une solution temporaire comme le régime à prestations cibles.*
- *Le gouvernement devrait interdire les congés de cotisations et améliorer la gouvernance financière du régime à prestations déterminées.*
- *Le gouvernement devrait mettre en œuvre des politiques visant à encourager les employeurs à établir des régimes de pension, y compris des régimes de retraite interentreprises pour les petits employeurs.*
- *Le gouvernement devrait reconnaître que les Canadiens seraient mieux servis par une bonification du Régime de pensions du Canada qui avait été acceptée par les ministres fédéral et provinciaux des finances en juin 2010.*